PUBLIÉ LE 16/03/2026

Décision n° 2026-26 du 16/03/2026 – Désignation d'un expert externe ponctuel à l'ANSM (LELIEVRE Jean-Daniel)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - EXPERTISE : NOMINATIONS EXPERTS PONCTUELS

Le Directeur « Direction Médicale Médicaments 2 (Psychiatrie, neurologie ; Antalgie, rhumatologie, anesthésie, médicaments des addictions ; Dermatologie, déficits enzymatiques, médecine interne, hépatologie, gastro-entérologie ; Maladies Infectieuses et Emergentes ; Régulation des flux des stupéfiants et psychotropes) » ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Décide

Article 1er : M. LELIEVRE Jean-Daniel est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 16 mars 2026

Dr Philippe Vella
Directeur de la direction Médicale Médicaments 2